

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	37	33

PRESENTS 33
POUVOIRS 0
ABSENTS 4

Vote Pour : 33
Vote Contre : 0
Abstention : 0

BUREAU
SEANCE DU LUNDI 20 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt janvier à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul Salvador, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Oliver DAMEZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER.

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs,

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Bernard EGUILUZ, Gilles TURLAN, François VERGNES, Claire VILLENEUVE.

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°01_2025DB

ACTES : 7.3.2

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 01- Ligne de trésorerie 2025 pour un montant de 1 500 000 M€ - Budget principal

Exposé des motifs

A ce jour, le solde de la trésorerie est peu important. La fin d'exercice 2024 a généré des flux financiers plus nombreux et plus conséquents en montant. Le compte au trésor regroupe les budgets Principal, TEOM, Voirie, ZA et Education-Jeunesse.

Cette situation découle de plusieurs causes :

- Du décalage du recouvrement de certaines recettes :
 - o La mise en place du portail famille sur l'Education a engendré des retards de facturations du fait de problèmes techniques liés au déploiement de l'outil (septembre, octobre et novembre environ 750 k€).
Au regard du décalage de la facturation, un étalement des règlements a été proposé pour éviter que les familles n'aient à payer 4 mois (septembre – décembre) avec une même échéance L'encaissement des sommes sera donc échelonné entre janvier et mars.

- La facturation de la Redevance Spéciale fait elle aussi l'objet d'une adaptation d'outil. Le deuxième semestre reste à facturer (environ 500 k€)
La formation au nouveau logiciel est prévue courant janvier, le recouvrement des sommes n'interviendra au mieux qu'entre mars et avril.
- De la Baisse des recettes fiscales de 640 k€ liée à la régularisation de la fraction de TVA. Celle-ci a impacté la fin de l'exercice 2024 par la baisse des centimes versés mensuellement par l'Etat.

La ligne de trésorerie en cours, ouverte à hauteur de 2.5 M€ est mobilisée est mobilisée à hauteur de 2.2 M€ pour permettre le passage des écritures déjà réalisées et de celles à venir au cours du premier trimestre.

Au regard des flux de trésorerie, afin d'éviter toute difficulté dans le règlement des fournisseurs au cours du premier semestre, il est proposé de souscrire une seconde ligne d'un montant de 1.5 M€ afin de conserver un paiement fluide des fournisseurs.

Une consultation a été lancée sur le Budget principal pour un montant de 1.5 M€. Parmi les six organismes bancaires consultés, trois organismes bancaires ont présenté leur proposition : la Caisse d'Epargne, La Banque Postale et la Banque Populaire.

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle de La Banque Postale dont les conditions sont les suivantes :

OFFRE DE FINANCEMENT 1	
CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par Tirages
Montant maximum	1 500 000.00 € (Un millions Cinq Cent mille Euros)
Durée maximum	364 jours
Taux d'intérêt	3.220% l'an
Base de calcul	30/360
Modalités de remboursement	Paie ^m ent trimestriel des intérêts et de la commission de non-utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 06 février 2025
Garantie	Néant
Commission d'engagement	1 500.00 EUR, soit 0.100% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.050% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant

Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale. Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10.000 euros pour les tirages
Modalités de contractualisation	Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en Ligne »

Le Bureau,

Où cet exposé,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-3-1, L 5211-1, L 5211-2, L 2121-29, L 2122-22 al. 3°,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération du 14 septembre 2020 donnant délégation au Bureau pour la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 10.000.000 €,

Considérant les contrats en vigueur auprès de :

- 1 contrat de ligne de trésorerie d'un montant de 2.500.000 €, sur le Budget Principal.
- 1 contrat de ligne de trésorerie d'un montant de 600.000 € sur le Budget Mobilité

Vu le Cahier des Charges adressé aux divers organismes bancaires pour la consultation visant à la souscription d'une ligne de trésorerie supplémentaire d'un montant de 1 500 000 € pour le Budget Principal,

Après avoir pris connaissance des diverses offres de financement et après avoir procédé à la phase de négociation habituelle avec les différents organismes bancaires ayant présenté une proposition,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **autorise** le Président à ouvrir la ligne de trésorerie auprès de La Banque Postale,

- **autorise** le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, **et l'habilite** à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie. Le Président reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture,

Le 29 JAN. 2025

- publication - mise en ligne,

Le 29 JAN. 2025

Et/ou notification,

Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,



Paul Boulvais

Le Secrétaire de séance
Paul BOULVAIS

Paul Salvador

Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 29/01/2025

Reçu en préfecture le 29/01/2025

Publié le 29/01/2025



ID : 081-200066124-20250120-01_2025DB-DE